

COURRIER



du **PARC**
de la
CORSE



Eté 1978

N° 29 6 F.

Sommaire

- * Éditorial
- * Les réserves naturelles, avant-postes de la protection
- * Les oiseaux d'eau des étangs de la plaine orientale
- * Pour une montagne active, vivante, protégée
- * Une mode, un mal insidieux : la recherche des minéraux et des fossiles
- * La Corse et le feu
- * La page de l'association
- * Informations parc
- * A capra

Editorial



**Les 8 et 9 juin 1978, le Président de la République est en Corse.
A cette occasion, des discours :**

« Tout ce qui touche, à cet égard, à la protection des côtes contre les pollutions, de la forêt contre les incendies, de l'architecture villageoise contre le mauvais goût du style anonyme et stéréotypé, tout ce qui préserve le littoral du mur de béton, et les villages de la désertification. Tout ce qui, enfin, permet la renaissance des coutumes authentiques et la mise en valeur des souvenirs du passé ne peut que donner à la Corse quelques atouts supplémentaires pour séduire, attirer et prospérer... »

E. ARRIGHI DE CASANOVA
Président du Comité Economique et Social
AJACCIO, 8 juin 1978.

« La Rénovation de la Montagne est un objectif prioritaire, ce qui implique que les crédits de Rénovation rurale affectés à la Corse soient doublés par la prochaine loi des finances. »

J.-P. ROCCA-SERRA
Président du Conseil Général de la Corse du Sud
AJACCIO, 8 juin 1978.

« Nous devons nous appliquer à devenir un exemple d'harmonisation entre le développement économique et la protection de l'Environnement... pour faire de la Corse un pays "où il fait bon vivre". »

F. GIACOBBI
Président du Conseil Régional
AJACCIO, 8 juin 1978.

Et en réponse :

« Au milieu d'une Méditerranée dont trop de pays riverains sont malades du tourisme, la Corse a su éviter l'irréremédiable... Cette politique de raison n'a pas toujours empêché la dégradation de sites prestigieux du fait de la pression immobilière et parfois même de certains travaux publics... »

« Je souhaite que l'on puisse favoriser une architecture contemporaine Corse, qui emploie des matériaux locaux, qui fasse appel à des hommes de l'art et à des entreprises Corses, et qui respecte une tradition sans tomber dans le pastiche. »

V. GISCARD D'ESTAING
Président de la République
AJACCIO, 8 juin 1978.

« Un effort particulier devra être fait en faveur de l'Agriculture de la Corse intérieure et de l'Artisanat dans le cadre de programmes d'ensemble cohérents, établis en concertation étroite avec les instances régionales et les responsables professionnels. »

V. GISCARD D'ESTAING
Lettre au Premier Ministre
14 juin 1978.

« Le Parc Naturel Régional constitue un exemple de ce qui peut être entrepris pour assurer le développement de la Corse intérieure... J'ai plaisir à souligner ici le mérite de ses animateurs... L'aide de la collectivité nationale doit continuer à lui être apportée. »

V. GISCARD D'ESTAING
CORTE, 9 juin 1978

Ainsi, tout a été dit. Les idées qui, depuis 1970, sont inscrites dans la Charte du Parc sont, aujourd'hui, "préoccupations premières". Notre action est reconnue au niveau le plus haut.

Nous devrions être comblés... Pour le moins nous aurions tort de ne pas être satisfaits.

Mais la tâche continue... Notre volonté renforcée par ces déclarations, il nous faut travailler, tous ensemble, pour que la réalité de demain se développe en harmonie avec les "dires" d'aujourd'hui.

M. LEENHARDT.

Les réserves naturelles... Avant-postes de la protection !



Les Iles Lavezzi : un monde minéral étrange et coloré.

En visitant, le 12 août 1977, la réserve naturelle des Sept Iles, au large de Perros Guirrec, M. Michel d'ORNANO, Ministre de la Culture et de l'Environnement, n'imaginait certes pas que, quelques mois plus tard, ce paradis des oiseaux connaîtrait les affres de la marée noire la plus gigantesque de "l'Histoire des pétroliers"... Qui aurait pu prévoir qu'un Amoco-Cadiz, lourd d'un chargement de 230.000 tonnes, viendrait s'échouer sur les côtes de Bretagne ?

Qui ? — Mais... chacun de nous, sans doute ! — car nul n'ignorait le défi permanent lancé par ces monstres de la mer.

Nous en avons pourtant été réduits à ramasser la nappe gluante avec des pelles, avec des seaux, à récupérer fébrilement les cormorans, les macareux, et les fous de Bassan qui faisaient l'orgueil de ces criques et de ces rochers, à entasser le résidu dans tous les creux alentour.

D'avoir vu frappée de plein fouet l'une de nos plus belles réserves naturelles nous a incités à mieux vous faire connaître ces "territoires privilégiés" où la faune, la flore et les sites sont — en principe ! — à l'abri de toute détérioration.

Il existe actuellement, en France, 36 réserves naturelles : en majeure partie terrestres, puisque deux seules portent le nom de "réserves marines" : celle de Cerbère-Banyuls, en Pyrénées-Orientales, et celle de Scandola, sur la côte Nord-Ouest du Parc Naturel Régional de Corse (1) (2).

(1) Il faut savoir, en effet, qu'une réserve de bord de mer n'est pas automatiquement une « réserve marine ». Cette appellation est donnée lorsque la législation s'étend au-delà de l'espace terrestre, sur une portion de mer et sur les fonds marins : ainsi Scandola comprend 1.000 hectares de terre et, de plus, 1.000 hectares de mer.

(2) L'Association des Amis du Parc a étudié, sur propositions du Ministre de l'Environnement un projet de réserve naturelle des Iles Lavezzi, hormis Cavallo. Ce projet est actuellement en cours d'instruction. Nous souhaitons qu'il aboutisse : l'une de nos régions côtières les plus riches et les plus fragiles serait ainsi protégée.

Pourquoi une réserve naturelle ? Comment se définit-elle ? Comment se crée-t-elle ? Qui la gère ? Quelle est sa vocation ?

Voici les réponses à ces questions :

POURQUOI UNE RESERVE NATURELLE ?

Nous devons, hélas, reconnaître que le souci de protéger notre environnement, de faire barrage à sa dégradation est un sentiment récent en France.

La nature semblait un réservoir inépuisable d'où l'on pouvait tirer, sans compter, mille richesses et mille bonheurs.

L'idée de restreindre les abus et de "mettre en réserve" certaines zones privilégiées est, dans un premier temps, née d'une préoccupation plus économique qu'écologique : il fallait, en effet, ne pas affaiblir un capital naturel, producteur d'intérêt, pour ne pas minimiser la valeur même de ces intérêts.

A ce premier réflexe, purement matérialiste, a succédé une inquiétude scientifique, voire philosophique. L'on s'est, en effet, rendu compte que toute disparition d'espèces vivantes est un appauvrissement irréversible ; que chaque être a sa place, bien déterminée, dans la nature ; que nul n'a le droit de décider, arbitrairement, de son utilité ou de son inutilité et qu'à vouloir bouleverser les équilibres biologiques, en détruisant "à l'aveuglette" tel ou tel maillon, on aboutirait, fatalement, à des situations dramatiques et... imprévisibles !

Cette prise de conscience a mis en évidence la nécessité de sauvegarder et de protéger, par des mesures légales, certains milieux fragiles, certaines espèces animales et végétales.

L'idée de "réserve naturelle" allait pouvoir se concrétiser sur le terrain.

COMMENT SE DEFINIT-ELLE ?

La loi sur la Protection de la Nature consacre son chapitre III aux "Réserves Naturelles".

On peut y lire :

« Des parties du territoire d'une ou de plusieurs communes peuvent être classées en réserve naturelle lorsque la conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel, présente une importance particulière, ou qu'il convient de les soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader. Le classement peut affecter le domaine public maritime et les eaux territoriales françaises. Sont prises en considération, à ce titre :

— La préservation d'espèces animales ou végétales ou de leurs habitats ;

— La conservation des jardins botaniques et arboretums, constituant des réserves d'espèces végétales en voie de disparition, rares ou remarquables ;

— La préservation ou la constitution d'étapes sur les grandes voies de migration de la faune sauvage...

— La préservation des sites présentant un intérêt pour l'étude de l'évolution de la vie et des premières activités humaines. »

Tels sont donc, clairement définis, les critères permettant de classer un site en réserve naturelle.

COMMENT SE CREE-T-ELLE ?

Le décret d'application, paru le 25 novembre 1977, définit les modalités de création des réserves naturelles, les modifications qu'elles peuvent subir, l'institution de "réserves volontaires agréées", les dispositions pénales en vigueur sur leur territoire.

Il n'est évidemment pas dans notre propos d'étudier chacun de ces articles.

Que l'on sache seulement "qu'après consultation préalable du Comité permanent du Conseil National de la Protection de la Nature, le ministre concerné saisit le préfet du département du projet de classement d'un territoire comme « réserve naturelle » pour qu'il engage les consultations nécessaires".

Une enquête publique est ouverte, dont le rapport, ainsi que les avis recueillis, sont communiqués, pour avis, à la Commission Départementale des Sites, siégeant en formation de protection de la nature.

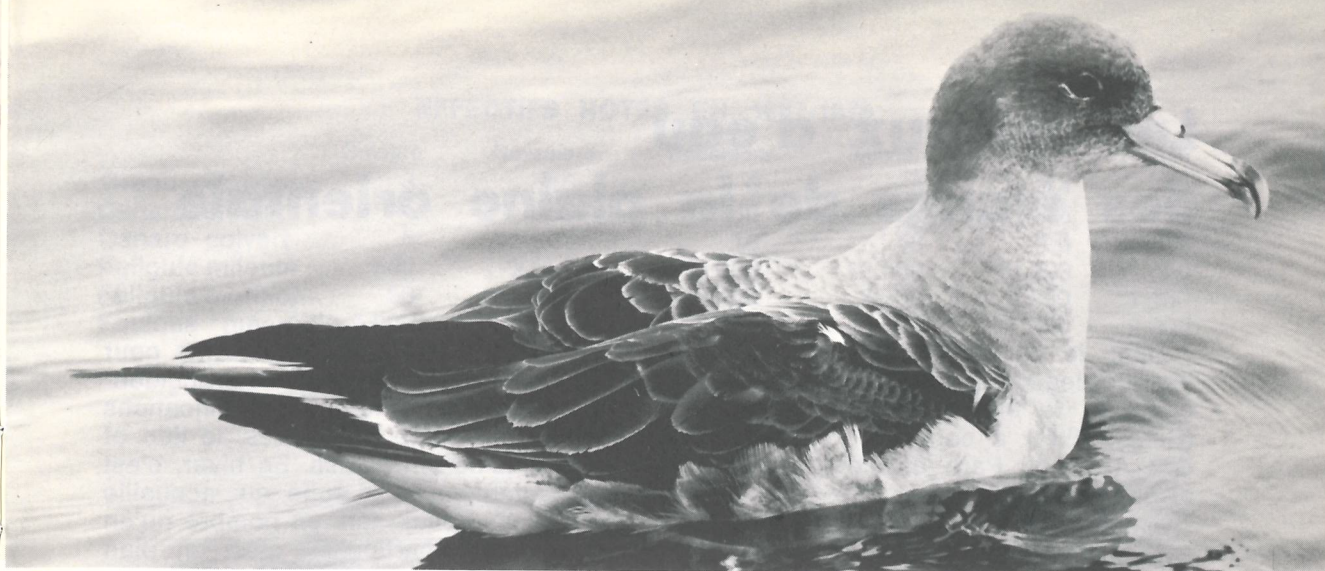
A l'issue des consultations, le dossier est transmis par le Préfet du Département au Ministre chargé de la Protection de la Nature.

Signalons que lorsque le projet de classement a reçu l'accord écrit du — ou des — propriétaires de la future réserve, le Préfet peut recourir à une consultation simplifiée, dont il transmet les résultats au Ministre, en donnant son avis personnel.

Le décret qui prononce le classement est pris après avis du Conseil National de la Protection de la Nature. Il précise les limites de la réserve naturelle, les actions, les activités, les travaux, les constructions, les modes d'occupation du sol qui sont réglementés, et les interdictions qui sont en vigueur.

COMMENT SE GERE-T-ELLE ?

Le classement en réserve naturelle implique toujours une gestion — surveillance, animation, équipement —, assurée sous la responsabilité du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie. Au sein du Ministère, le Bureau des réserves naturelles procède à l'étude des projets et contrôle la gestion des réserves, qui est assumée localement :



A quoi rêve ce puffin cendré dans les Bouches de Bonifacio ?

— soit par un comité de gestion, placé auprès du Préfet, groupant les administrations, les collectivités locales concernées, des scientifiques et des membres d'organisations de protection de la nature ;

— soit par tout autre organisme compétent : association de protection de la nature, fondation, établissement public...

QUELLE EST SA VOCATION ?

Le terme de réserve naturelle s'associe, comme par réflexe, à l'image d'un espace clos, sur le fronton duquel s'inscrivent, en lettres majuscules, les mots "INTERDICTION, "PROTECTION".

Surveiller et protéger, voilà, certes, la vocation originelle, impérative de ces territoires. Vocation que tout le monde connaît et accepte puisque "c'est la loi", mais qui tente, aujourd'hui, de se doubler d'une mission d'information et de formation.

Une réserve naturelle, en effet, n'est pas un rassemblement d'animaux ou de plantes figés, que l'on regarde passivement, sans se poser de questions.

Ce n'est même pas un "musée vivant", propriété de quelques scientifiques ombrageux.

C'est le plus extraordinaire des observatoires pour qui sait, patiemment, avec respect, regarder vivre des mondes différents et passionnants.

Les responsables de nos réserves naturelles ont compris le rôle pédagogique qu'elles peuvent assumer : en Camargue, en Bretagne au Cap Sizun, en Gironde au Banc d'Arguin, en Savoie dans la réserve des Aiguilles Rouges, des infrastructures légères — postes d'observation, barques, chalets — ont été mises en place pour permettre l'observation et la découverte.

Tout en adhérant au principe de cette mission d'information et de formation, nous restons, en Corse, très prudents dans ce domaine : notre patrimoine encore fragile, souvent menacé, ne supporterait pas — quelles que soient les précautions que l'on puisse prendre — le trouble causé par une fréquentation trop assidue ou trop intense.

R.J.B.

Les oiseaux d'eau des étangs de la plaine orientale

Dans le cadre d'un inventaire écologique des zones humides de la plaine orientale, le Ministère de l'Agriculture (C.T.G.R.E.F.) a confié à l'Association des Amis du Parc une étude sur les oiseaux d'eau.

Cofinancée par le Ministère de l'Environnement (C.R.E.D.E.C.) et par le Ministère de l'Agriculture (C.T.G.R.E.F.), cette étude a été réalisée par notre section ornithologique, avec l'aide de J.-C. THIBAULT, ornithologue rattaché au Parc.

Son objet était non seulement de faire l'inventaire des espèces observées dans chaque étang ou marais, mais surtout de tenter de dénombrer les individus de chaque espèce.

Afin d'avoir une connaissance aussi précise que possible, chaque site a été visité régulièrement, chaque mois, d'octobre 1977 à mars 1978, la recherche portant essentiellement sur la période d'hivernage, celle où les oiseaux sont les plus nombreux.

Nous ne retiendrons ici que les plans d'eau les plus intéressants et les espèces les plus abondantes, renvoyant le spécialiste au rapport complet qui vient d'être publié sous le titre "Statut et effectifs des oiseaux d'eau hivernant sur la plaine orientale de la Corse".

BIGUGLIA

C'est le plus grand plan d'eau saumâtre de la Corse (1.600 ha). D'ailleurs, par la variété des espèces d'oiseaux que l'on y trouve lors des migrations et par le nombre des oiseaux hivernants,

Biguglia est une place importante pour les oiseaux en Méditerranée occidentale, malgré les différentes modifications que le plan d'eau, ses rives, le lido et la presqu'île ont subies. En hiver, c'est indiscutablement la zone qui accueille le plus d'oiseaux, tant en nombre qu'en espèces. En particulier, c'est un plan d'eau privilégié pour l'hivernage des Foulques macroules et des fuligules. On y trouve relativement peu de canards de surface, probablement parce qu'il existe peu de zones favorables à leur alimentation dans les environs (prairies inondées ou marais peu profonds et dégagés).

La profondeur de l'étang est faible (moins de 1,50 m), et c'est peut-être ce qui pourrait expliquer pourquoi si peu de Grands cormorans et de Grèbes huppés hivernent sur l'étang.

En hiver, la grande majorité des oiseaux d'eau (à l'exception du Râle d'eau et de la Poule d'eau) fréquentent le plan d'eau libre, mais en été, les roselières constituent des habitats irremplaçables pour la nidification des Grèbes, des canards et des foulques. Aussi paraît-il indispensable de conserver en état les roselières qui restent, en particulier celles de la région sud, qui sont les plus belles et les plus vastes.

Les petites mares de la presqu'île sont en Réserve de Chasse. Très pauvres en hiver (braconnage), elles constituent des sites utiles pour la nidification des canards.

EFFECTIFS NOTÉS EN 1977-1978

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Grand cormoran .	3	15	6	5	4	25
Canard siffleur ..	—	60	140	200	135	34
Canard colvert ..	5	12	18	40	100	18
Fuligule milouin ..	500	2.000	10.000	12.000	13.000	50
Fuligule morillon .	50	350	1.500	2.500	3.250	1.150
Foulque macroule	5.000	7.500	10.000	9.000	11.000	2.000



Canards pilets et Sarcelles d'été.

DIANA

Plan d'eau de 570 hectares dont la profondeur atteint 11 mètres. L'étang n'est pas fréquenté par les canards plongeurs qui n'y trouvent pas de conditions alimentaires satisfaisantes. Par contre, on y trouve de nombreux Grands cormorans car l'étang est très poissonneux. De même, les Foulques macroules ne trouvent pas de condi-

tions satisfaisantes et elles ne fréquentent que la région du Fil d'Aréna où l'on trouve des fonds très faibles, encombrés de végétaux. L'embouchure du Fil d'Aréna est visitée par quelques canards de surface (Sarcelle d'été), des grands échassiers et des limicoles. La partie sud de l'étang sert de reposoir à de petites bandes de canards de surface, en particulier des Canards siffleurs.

EFFECTIFS NOTÉS EN 1977-1978

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Grand cormoran .	—	21	70	95	54	60
Canard siffleur ...	—	4	140	180	322	—
Canard colvert ...	—	—	3	2	—	2
Fuligule milouin ..	—	2	—	—	—	—
Fuligule morillon .	—	—	—	—	—	—
Foulque macroule	—	35	25	10	—	6

RÉSERVE NATIONALE DE CHASSE DE CASABIANDA

Les cultures du Domaine de Casabianda offrent peu d'intérêt pour le gibier d'eau et quelques centaines de Vanneaux huppés seulement hivernent là de façon régulière. Deux marais, del Sale et Siglione, représentent, par contre, un centre potentiel d'accueil pour de nombreux canards.

Signalons que le petit marais qui jouxte la rive nord de l'étang d'Urbino accueille parfois de petites bandes de canards de surface (clichés J.-C. CHARTRON, D.D.A.), mais rien n'y fut noté en 1978. La Réserve Nationale de chasse de Casabianca accueille aussi parfois des oiseaux rares en Corse (Grue cendrée, Ibis facinelle, Cigogne blanche... [M. Giacobetti]).

a) Marais del Sale

Le niveau de l'eau très bas et la présence d'une épaisse phragmitaie nuisent considérablement au stationnement des oiseaux d'eau, et ce n'est qu'après de fortes pluies d'hiver qu'il se forme des mares de superficie suffisante pour accueillir des canards.

b) Marais de Ziglione

Zone de faible superficie, mais très intéressante quand elle est en eau. Il serait souhaitable de faire étudier le système hydrologique pour chercher s'il y a un moyen de maintenir en eau la zone pendant plusieurs mois de l'année. Pour l'instant, elle ne se remplit qu'après de fortes pluies et s'assèche trop rapidement pour permettre de longs stationnements d'oiseaux d'eau, y compris de limicoles, alors que les conditions sont très favorables.

EFFECTIFS NOTÉS EN 1977-1978

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Grand cormoran .	—	—	—	—	—	—
Canard siffleur ...	—	—	—	—	—	—
Canard colvert ...	15	29	50	50	80	15
Fuligule milouin ..	—	—	2	—	—	—
Fuligule morillon .	—	—	2	—	1	—
Foulque macroule	12	25	20	—	100	60

URBINO

Ce grand plan d'eau (790 ha), profond (9 m), abrite très peu de canards, que ce soit en hiver ou durant la nidification. Aux embouchures des ruisseaux Fontana-Vecchio et Frassone, on trouve, de façon assez régulière, des bandes de Foulques macroules auxquelles se joignent, parfois, des canards. Les petits

marais du Domaine de Pinia (Cattolica, Paolomagno) et les mares qui bordent la rive sud-est de l'étang sont d'une étonnante pauvreté. En hiver, on trouve plus ou moins régulièrement une petite troupe de Foulques macroules le long de la rive S-S/W de l'étang. Urbino abrite la plus importante colonie de Grands cormorans hivernant en Corse.

EFFECTIFS NOTÉS EN 1977-1978

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Grand cormoran .	—	60	147	130	160	40
Canard siffleur ...	—	—	—	—	—	—
Canard colvert ...	—	—	—	—	3	—
Fuligule milouin ..	—	—	—	—	1	1
Fuligule morillon .	—	—	—	—	—	—
Foulque macroule	—	60	75	50	250	120

TEPPE ROSSO (réservoir)

Ce réservoir, établi depuis quelques années pour alimenter en eau les cultures de la Plaine orientale, est assez intéressant pour l'hivernage des oi-

seaux. La présence de canards plongeurs pendant tout l'hiver et le stationnement en février de canards de surface se nourrissant attestent que la colonisation du réservoir par la faune et la flore aquatiques a été très rapide.

EFFECTIFS NOTÉS EN 1977-1978

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Grand cormoran .	—	—	—	—	—	—
Canard siffleur ...	—	—	—	—	5	—
Canard colvert ...	—	—	—	—	—	—
Fuligule milouin ..	—	2	—	10	30	7
Fuligule morillon .	—	—	—	4	15	30
Foulque macroule	—	29	—	15	10	10



PALO (étang)

Etang lagunaire de superficie relativement vaste. Le plan d'eau est fréquenté en hiver par des bandes de Foulques macroules et de canards de surface, principalement des Canards siffleurs, qui se réfugient en mer à la moindre alerte.

En été, l'importante roselière située au nord de l'étang abrite quelques couples de Canards colverts et une petite colonie de Hérons pourprés. Après de fortes pluies, on y trouve de grandes mares, probablement fréquentées, à l'occasion, par des sarcelles au printemps.

EFFECTIFS NOTÉS EN 1977-1978

	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Grand cormoran .	—	2	—	—	—	—
Canard siffleur ...	—	—	155	—	—	32
Canard colvert ...	—	—	1	—	—	3
Fuligule milouin ..	—	—	7	—	—	—
Fuligule morillon .	—	—	—	—	—	—
Foulque macroule	—	300	350	50	90	120

Si les plans d'eau de la plaine orientale apparaissent donc comme des lieux particulièrement privilégiés pour l'observation de l'avifaune aquatique, il est évident qu'ils représentent aussi un capital intéressant pour la chasse en Corse : Biguglia vient juste après la Camargue pour le nombre de Foulques hivernant.

A partir des observations réalisées — et qui devraient être poursuivies en 1978-1979 —, une gestion de ce capital cynégétique devrait être envisagée.

Tout d'abord, les abus constatés devraient être réprimés : le braconnage sévit et la chasse en bateau à moteur, bien qu'illégale, se pratique couramment, au bénéfice d'un petit nombre de privilégiés... et au grand dam du plus grand nombre qui chasse depuis les rives.

Ensuite, des mesures nouvelles associant les propriétaires, les chasseurs et les scientifiques devraient être mises à l'étude. Il semble possible, en effet, d'augmenter l'intérêt cynégétique de certains marais (faucardages, relèvement de digues...) ou de rééquilibrer la pression de chasse sur d'autres.

Des propositions concrètes vont être faites, dans ce sens, aux différents responsables, notamment à la Fédération des Chasseurs de la Haute-Corse.



Pour une montagne vivante, active, protégée

La montagne corse, notre montagne !

Haut lieu incontesté de la Méditerranée occidentale.

Fière et sauvage, avec ses pics, ses gorges, ses lacs et ses torrents.

Plus humaine dans ses vallées, ses coteaux, ses villages d'ocre rose et comme hantée du souvenir de ceux qui, jadis, dialoguaient avec elle, plantant le châtaignier, conduisant les troupeaux en une marche incessante, qui rapprochait l'air vif des sommets de la douce brise de la mer.

Fragile aussi... d'autant plus fragile, aujourd'hui, que manquent les hommes et que le feu sévit.

Il nous faut donc apprendre, pour que cesse ce déséquilibre malsain entre notre arrière-pays qui se meurt, et notre littoral qui se peuple et s'urbanise parfois anarchiquement, à réapprivoiser, à réaménager, à faire revivre notre espace montagnard.

La tâche est rude et difficile, mais elle est prioritaire. Chacun en a conscience et beaucoup désespèrent.

Mais puisque les plus hautes instances de l'Etat définissent une politique

nationale de protection et d'aménagement de la montagne — le discours du 23 août 1977, prononcé par le Président de la République à Vallouise, en reste le témoignage —, puisque nos élus et nos administrations connaissent l'urgence des problèmes, puisque nous avons, à portée de main, un magnifique territoire, puisqu'un Parc Naturel Régional a été créé, à cheval sur les monts, et qu'il a fait, depuis 1970, son petit bonhomme de chemin — animant ici, protégeant là, selon sa vocation —, pourquoi ne pas avoir l'espoir au cœur et ne pas tenter le pari de faire — et de bien faire —, les choses, en adaptant la règle générale à notre personnalité ?

Sur les 360 communes que compte notre région, 331 sont classées en "zone de montagne". Un record, semble-t-il, sur les autres "massifs" de France !

Grâce aux moyens mis à leur disposition par la Mission Interministérielle pour l'Équipement et l'Aménagement de la Corse, qui a pris en compte notre Commissariat à la montagne, grâce aux aides prévues par l'Administration, ces communes devraient pouvoir vivre et grandir.

Nous ne dirons rien de ces moyens : nombreux et diversifiés, sinon toujours simples et suffisants, ils se mettent en place. Retroussant leurs manches, quelques hommes de bonne volonté feront, sur le terrain, l'essentiel.

Nous vous proposons plutôt de prendre connaissance du décret du 22 novembre 1977, approuvant la directive nationale relative à la protection et à l'aménagement de la montagne.

PRINCIPES ET DISPOSITIONS DE LA DIRECTIVE :

Il faut, à l'avenir :

— Réserver en priorité les meilleures terres à l'activité agricole :

"L'agriculture et la forêt jouent, en effet, un rôle fondamental en montagne, elles façonnent les paysages, maintiennent les équilibres écologiques, tout en assurant l'essentiel de l'activité économique."

Aussi, les parcelles de terres classées comme terres agricoles et, notamment, celles qui, présentant une faible déclivité, conviennent particulièrement à une exploitation mécanisée devront, dans toute la mesure du possible, être inscrites dans des secteurs de protection.

Certes, ces terres sont rares en Corse. Mais un zonage agriculture-forêt, prévu par le Code Rural, permettra de les localiser et de les mettre en valeur.

— Regrouper les constructions nouvelles :

Les constructions nouvelles devront être regroupées, soit en continuité avec les bourgs et les hameaux existants, soit en hameaux nouveaux.

Seules, en principe, seront autorisées sur des parcelles isolées les constructions à usage d'habitation pour des agriculteurs.

Les urbanisations nouvelles, liées au développement touristique, seront strictement limitées.

— Limiter les routes, les infrastructures et les équipements nouveaux à l'indispensable (1) :

— Tout projet d'équipement important soumis à une évaluation préalable de ses avantages et de ses inconvénients pour le développement de la vie sociale et économique de la zone considérée. Les résultats de cette évaluation pourront conditionner, ou suspendre, sa réalisation.

— Tout projet d'unités touristiques nouvelles fera l'objet d'une étude préalable : le lancement de cette étude, ainsi que ses résultats, seront soumis à l'examen de tous les ministres concernés.

— Le développement de l'ensemble du réseau routier devra éviter les bouclages générateurs d'un trafic automobile de faible intérêt touristique et économique, au regard des nuisances et des coûts d'investissement et d'entretien correspondants.

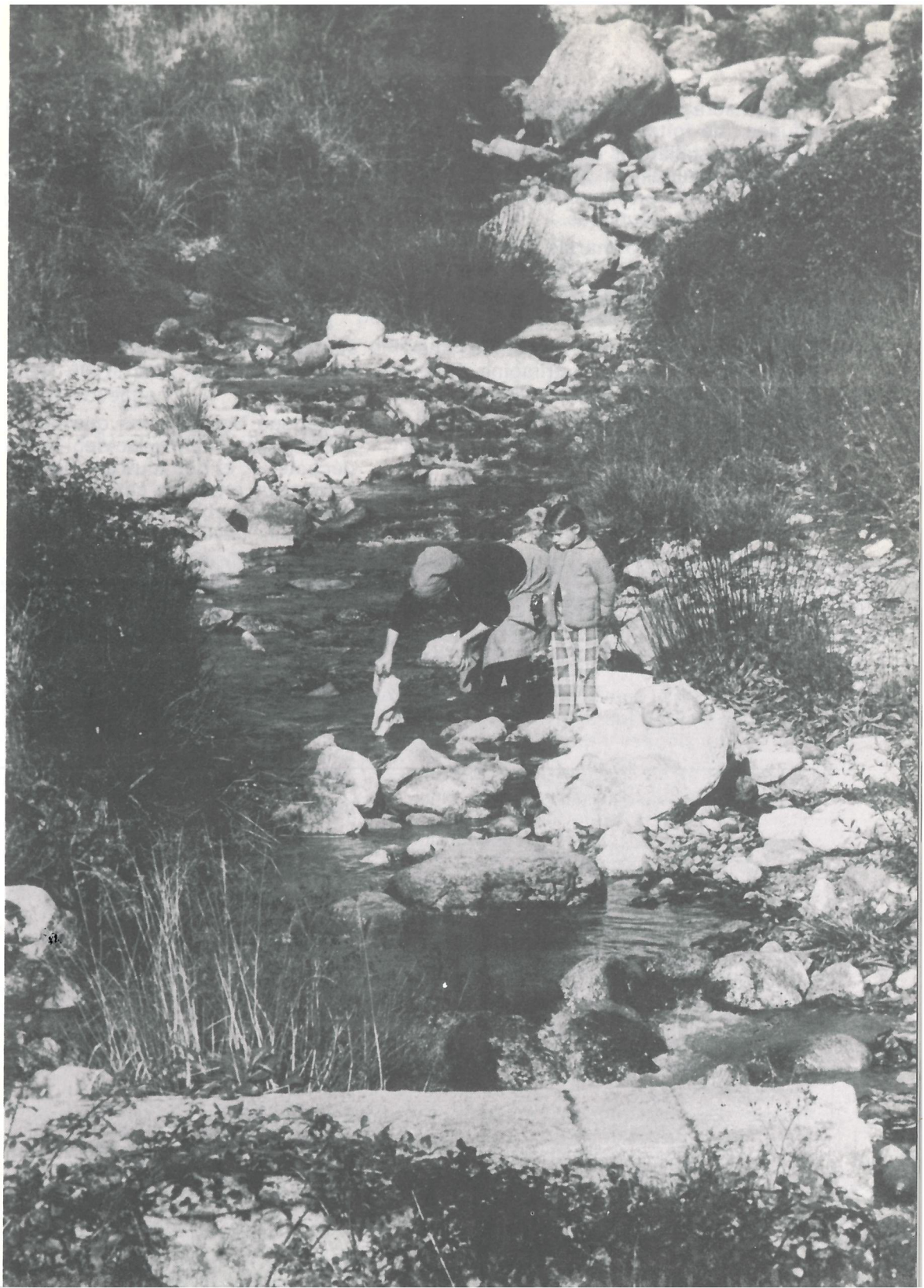
— Les routes de "vision panoramique" et de corniche seront à proscrire formellement.

— Les caractéristiques des voies d'exploitation (alpages, forêts, mines, dessertes des habitations agricoles) seront strictement proportionnées aux besoins d'exploitation et leur utilisation sera réglementée en conséquence.

— Afin de préserver les abords des lacs et des plans d'eau, les routes nouvelles devront s'écarter, en règle générale, de plus de 300 mètres des rives, aussi bien les routes d'accès que celles de ceinture ; dans tous les cas, l'accès piéton du rivage sera recherché.

Le long de rives, et sur une profondeur de 300 mètres, il conviendra de préserver l'état naturel des lieux.

(1) Est indispensable tout ce qui contribue efficacement au maintien et à l'amélioration de la vie sociale et au développement des activités.



Seule sera autorisée l'implantation de refuges, de gîtes d'étape ouverts au public, d'installations à caractère scientifique, d'équipement d'accueil et de sécurité pour la pratique de la baignade et des sports nautiques.

— Les zones de marais, de tourbières et de forêts seront laissées intactes.

— **Protéger strictement la haute montagne :**

"La haute montagne constitue une partie importante du patrimoine français de sites et de milieux vivants. Ce patrimoine ne serait pas reconstituable s'il venait à être trop dégradé. Il convient donc qu'il en soit fait une utilisation compatible avec la rareté et la fragilité des milieux vivants concernés."

— Ainsi, la zone située au-dessus de la limite forestière devra être strictement protégée des constructions et des urbanisations et certaines hautes vallées devront rester en l'état.

Cependant, s'il est souhaitable que la majorité des sites encore vierges le demeurent, les communes et les hameaux de haute montagne doivent pouvoir se développer normalement.

A cet effet, au-dessus d'une altitude de référence variable suivant les massifs (1.100 mètres pour la Corse), des dispositions particulières seront appliquées, afin de promouvoir toutes les activités humaines spécifiques du milieu montagnard.

En dehors des hameaux et des villages, les constructions et ouvrages suivants pourront être prévus et réalisés : refuges, gîtes et campings d'étapes, relais hertziens de télévision, bâtiments à usage pastoral ou forestier non raccordés à un réseau public de distribution d'eau ou d'électricité, ouvrages d'exploitation hydraulique, minière, agricole et forestière, ouvrages de protection contre les risques natu-

rels et laboratoires scientifiques de haute montagne.

— Toute construction réalisable au-dessus des altitudes de référence devra faire l'objet d'une recherche particulière d'intégration au site et recourir à l'assistance architecturale...

Certains esprits, sceptiques ou chagrins, vont certainement dire :

« Voilà un ensemble de mesures bien contraignantes pour la montagne corse ! Notre montagne... où il ne se passe rien. »

Certes ! Nous savons que l'important est d'y faire naître la vie — une vie décente —, et que tous les moyens sont bons pour atteindre cet objectif : il est donc impensable de tout "geler". Mais pourquoi "développement" n'irait-il pas de pair avec "protection" ?...

Nous le répéterons inlassablement : il nous faut, sous peine de devenir montagne banale, éviter les graves erreurs commises en d'autres lieux.

Est-ce trop tôt pour y penser ?

L'intérieur de notre île s'éveille, avec ses mille richesses touristiques, avec son potentiel agricole et artisanal.

Déjà, campeurs et randonneurs affluent ; dans nos vallées, sur nos collines s'ouvrent des brèches incongrues ; nos villages "se mitent", s'ornent de villas disparates... et quelques promoteurs, séduits par la "sauvagerie" de nos alpages, furètent, ici et là, encore discrètement.

Aménageons donc, mais réfléchissons : les tentations sont si fortes, les choses vont si vite, aux portes du XXI^e siècle !

R. JUDAIS BOLELLI.

Une mode, un mal insidieux : la recherche des minéraux et des fossiles

« Je dois passer mes vacances de juillet en Corse du Sud et je me permets de vous demander les endroits "à visiter" pour trouver des minéraux et des fossiles... »

« Je vais chercher les minéraux sur place, au Mexique, au Brésil... »

« ...Afin d'être plus compétitif et de sélectionner les plus belles petites pièces pour notre collection... »

« J'aimerais me procurer un guide minéralogique de la Corse. Pourriez-vous m'indiquer quelques titres disponibles... J'aimerais que vous parliez de la diorite orbiculaire. » (1)

(1) Extraits de revues spécialisées pour collectionneurs.



Dès le XVIII^e siècle des voyageurs comme JAUSSIN, BOSWEL ou GAUDIN signalaient les richesses minérales de la Corse et faisaient les premiers échantillonnages.

Si l'idée d'une nature aux ressources illimitées pouvait paraître juste au siècle dernier, qu'en reste-t-il aujourd'hui ? N'y a-t-il aucun danger à rechercher sans modération minéraux et fossiles ? Et qui s'adonne à cette recherche ?

Les amateurs sont divers : il y a les collectionneurs passionnés, qui ramassent leurs échantillons au cours de longues marches, et les touristes, en quête du souvenir "original", qui se contentent d'un achat à la boutique du coin.

Les premiers ne disposent pas toujours du temps nécessaire à leur découverte : les ouvrages spécialisés, les indications de gisements leur sont fort utiles, puisqu'ils permettent d'aller droit au but et de visiter, en un minimum de temps, un maximum de sites.

Depuis quelques années, les seconds trouvent chez le marchand de souvenirs insulaires un rayon "Pierres et Minéraux" où ils peuvent satisfaire leur désir, en achetant un — ou plusieurs — échantillons qui proviennent, bien souvent, de gisements... étrangers à l'île.

Dans les deux cas, les conséquences sont les mêmes : il y a pillage et épuisement des ressources, compte tenu du nombre sans cesse croissant d'amateurs potentiels et de possesseurs d'échantillons.

Prenons quelques exemples :

Parmi le million de touristes qui visitent chaque année la Corse, combien connaissent la présence de la diorite orbiculaire ? Un sondage montrerait sans doute que le nombre de "connaisseurs" est important, puisque cette roche est signalée dans tous les guides, sur toutes les cartes.

L'engouement pour cette roche commença immédiatement après que, "découverte en petits blocs sur les bords du Taravo, en 1783, elle fut reconnue en roche vive à Tallano en 1809" (2).

Le gisement fut même gardé militairement et GUEYMARD écrit, en 1920, dans son "Voyage géologique et minéralogique en Corse" :

« Là, près du granit orbiculaire, on voit les restes d'une baraque... où logaient quelques militaires pour la conservation de cette précieuse pierre. »

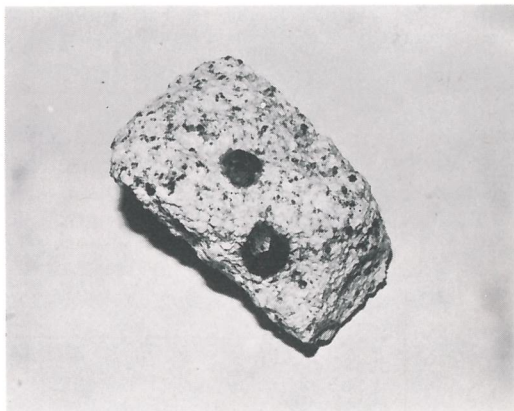
GIROLAMI CORTONA nous apporte même cette précision (3) :

« Napoléon s'en fit faire des plateaux et des vases qui étaient très remarquables aux Tuileries. »

Bien d'autres ont suivi l'exemple et ce genre de célébrité a eu des conséquences désastreuses :

(2) In GIROLAMI CORTONA : "Géologie Générale de la Corse" - Bastia. Imp. C. Piaggi 1914.

(3) Ibidem.



En 1820, l'affleurement était encore important, et les diverses variétés des orbiculaires étaient bien visibles, la carrière représentant une surface de 40 m².

En 1957, MOTINOT indique que "la carrière a maintenant près de 80 m²" (4) : 120 m³ environ de diorite ont donc disparu ; en 1976, la surface exploitée avait encore augmenté ; il ne restait plus grand chose à prélever et la variété constituée par les plus belles orbes, à nombreux cercles concentriques, avait complètement disparu.



Si cette mode des "pierres étranges" continue, l'on peut facilement prévoir qu'il ne restera bientôt plus rien des richesses minéralogiques de la Corse.

Le cas des minerais (5), comme la pyrite, la chalcopyrite, la stibine, le réalgar, etc. paraît intéressant, car la demande d'échantillons permet une nouvelle "mise en exploitation" des anciennes mines, au niveau des déblais !

Pour les fossiles, nous ne citerons que deux exemples : la brèche à Lagomys de Toga, étudiée par CUVIER, détruite lors de l'édification de l'un des quais du port de Bastia, et les Oursins fossiles (les Clypeastres par exemple), découverts lors de la mise en valeur de la plaine orientale, qui ont été vendus... à la pièce !

Que dire en conclusion :

Plusieurs mesures devraient être prises pour sauvegarder le patrimoine minéralogique de la Corse :

— classement de certains gisements, tel celui de la Diorite orbiculaire et interdiction de commercialisation de certains échantillons.

— éventualité d'une sauvegarde des sites minéralogiques et fossilifères remarquables, lors de toute enquête d'utilité publique.

— information et éducation du public sur la valeur du patrimoine minéralogique de la Corse, et sur la fragilité de ces gisements exceptionnels qui, une fois épuisés, ne peuvent se reconstituer.

*Association des Professeurs
de Géologie-Biologie de la Corse.*

(4) MOTINOT : "Des roches de qualité dans une île pittoresque". Le Mausolée.

(5) Un minerai : roche, ou toute autre substance naturelle, à partir de laquelle il est possible, d'extraire un ou plusieurs métaux dans des conditions économiques avantageuses (J.J. BLANC).

ANNEXE I (6)

La législation et la recherche des minéraux et des fossiles

En matière de recherche des minéraux et des fossiles, une législation très précise est en vigueur.

— Il existe, toujours, pour toute roche, tout minéral, tout fossile, un propriétaire, que celui-ci soit collectivité publique ou simple particulier : pour pénétrer sur le lieu de recherche et faire un quelconque prélèvement, son autorisation est nécessaire.

Dans le cas contraire, toute prise d'échantillons peut être assimilée à un vol et être punie en tant que tel, par une amende ou un emprisonnement.

ANNEXE II

La loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 concernant la protection des sites naturels permet de faire classer une roche (la diorite, par exemple) ou un gisement fossile.

Avant même la parution de cette loi, des décrets, parus au Journal Officiel, ont permis le classement de sites fossilifères remarquables.

(6) Annexes établis d'après un article de la revue "Minéraux et Fossiles" (décembre 1976).



La Corse et le feu

Titre assez ambigu que celui choisi pour la campagne 1978 de sensibilisation scolaire au dramatique problème des incendies.

Chaque année, à l'époque pré-estivale, au risque de lasser ou même déplaire, l'équipe d'animation du Parc, financièrement aidée par le Ministère de l'Agriculture et son Service Régional d'Aménagement Forestier, se lance dans une bataille préventive contre le feu et tente de faire réfléchir les jeunes élèves de l'île sur ce mal qui ronge la Corse.

Certes, le bilan n'est peut-être pas à la hauteur de la situation. Il est cependant encourageant, puisque 124 écoles primaires, 3 lycées, 5 collèges d'enseignement général ou secondaire ont répondu à notre appel, soit environ 5.700 élèves. Un effort, malgré tout, reste à faire pour l'avenir. Nous devons ce résultat à Monsieur le Recteur de la Corse, qui a bien voulu patronner cette opération, au Centre Régional de Documentation Pédagogique, qui l'a diffusée à l'Office Central de Coopérative à l'Ecole, qui nous a aidés pour la partie pédagogique.

Nous le devons surtout à quelques 3.000 enseignants qui, conscients de l'enjeu, n'ont pas hésité à inclure dans leur programme scolaire le travail de réflexion que nous leur proposons. Qu'ils en soient ici félicités et remerciés.

A la différence des autres années, nous n'avons pas voulu que cette campagne soit, obligatoirement et uniquement, "le concours" que nous proposons, mais nous avons laissé toute latitude aux maîtres pour inventer leur forme de participation.

Ceci pour trois raisons :

— l'essentiel est, en effet, de participer sans contrainte ;

— le concours et la compétition ne se révèlent pas toujours très éducatifs ; même si tout effort mérite récompense, ils semblent faire appel plus à la notion de "gain" qu'à la notion de "devoir" ;

— cette campagne doit apparaître comme un devoir civique, qui concerne tout le monde, et l'enfant, citoyen de demain, doit savoir que le feu, et les drames qu'il engendre, n'est pas seulement l'affaire de l'Etat, du Département ou des pompiers, mais l'affaire de tous, et qu'il y a mille façons de participer à la lutte contre ce fléau, par l'information, l'exemple, voire la prise de certaines responsabilités.

Nous avons peut-être été ambitieux dans nos objectifs. Mais nous savons que c'est en persévérant dans la voie de l'éducation que nous arriverons — plus ou moins tard — à faire échec à l'inconscience, à la malveillance, à l'égoïsme qui sont, le plus souvent, la cause des incendies de l'été.

Les richesses naturelles d'un pays sont le témoignage permanent de l'âme d'un peuple : en participant, par milliers, chaque année à nos campagnes de sensibilisation contre l'incendie, les élèves de Corse et leurs maîtres donnent une belle leçon de civisme à ceux qui semblent l'ignorer.

P. LEJEAL

La page de l'association

NOTRE DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION...

Notre dernier Conseil d'Administration s'est tenu à Bastia le jeudi 15 juin, à 16 heures.

A l'ordre du jour, deux points particulièrement importants :

La construction de la centrale thermique du Vazzio.

Après avoir entendu l'exposé du Président MOLINIER sur la pollution de l'air engendrée par le complexe de Fos (expert en la matière, il affirme que les rejets d'anhydride sulfureux ne peuvent être maîtrisés), après avoir pris connaissance de l'argumentation des « Vazzistes » et des « Non-Vazzistes », notre Conseil décide, à l'unanimité, de prendre position contre le choix du site du Vazzio et demande un moratoire de trois ans, nécessaire pour conduire toutes les études microclimatiques inhérentes à une telle construction.

Cette position, défendue par notre Président lors de la réunion du Comité Economique et Social, le 22 juin, n'a malheureusement pas été retenue et le Conseil Régional vient, plus récemment, de confirmer son désir de voir se construire — avec certaines restrictions toutefois — cette centrale thermique dans le golfe d'Ajaccio.

La pollution marine en Méditerranée.

Le Président MOLINIER rend compte à notre Conseil de la réunion qui s'est

tenue le 1^{er} juin à Paris, regroupant les représentants des onze Comités Economiques et Sociaux des régions littorales de France, afin d'étudier, après le désastre de l'« Amoco Cadiz », les causes et les effets de la pollution marine et les moyens d'y remédier.

Un certain nombre de propositions ont été retenues et un rapport commun, préconisant les mesures minimales à mettre en œuvre pour éviter la répétition de telles catastrophes a été élaboré.

Notre Conseil souhaite une vigilance accrue pour les côtes méditerranéennes. Il demande que soit retenue l'interdiction de navigation pour les pétroliers dans le Canal de Corse et les Bouches de Bonifacio.

Ce compte rendu a fait l'objet d'une intervention de notre Président au Comité Economique et Social, et les mesures préconisées sont à l'étude.

ET NOTRE AGREMENT

Le 29 novembre 1977, nous avons fait, au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature, une demande d'agrément auprès du Ministre de l'Environnement.

Cette demande a reçu une réponse favorable le 29 mai 1978, sous la forme de l'arrêté ci-après :

Article premier : L'Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Corse est agréée dans un cadre interdépartemental, au titre de l'article 40

de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la Nature (Corse du Sud, Haute-Corse).

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au « J.O. » de la République Française.

Cet arrêté a paru au « J.O. » le 1^{er} juillet.

Notre Association peut donc désormais :

- « exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits portant un préjudice, direct ou indirect, aux intérêts collectifs qu'elle a pour objet de défendre et constituant une infraction à certains articles de la loi du 10 juillet 1976 ;
- « participer à l'action des organismes publics ayant pour objet la protection de la nature et de l'environnement. »

"CONSTRUCTION, URBANISME ET ENVIRONNEMENT"

C'est le thème choisi par les responsables insulaires d'Associations de Protection de la Nature et du Cadre de Vie pour un stage de formation organisé en deux temps — les 3 et 4 juin, les 24, 25 et 26 juin — par le Service de l'Information, des Relations et de l'Action Educative du Ministère de l'Environnement, et par l'Atelier d'Etudes sur l'Environnement, venus de Paris pour la circonstance.

Notre Association a participé à tous les travaux de ce stage qui a eu lieu à Corte, dans les locaux du Centre Régional de Documentation et d'Etude sur l'Environnement de la Corse, le CREDEC, et qui a réuni, en un dialogue fructueux, diverses personnalités concernées par les problèmes de l'urbanisme et du cadre de vie et une

trentaine de stagiaires, originaires des quatre coins de l'île.

A l'issue de ces journées, M. Louis DOMINICI, Directeur du S.I.R.A.E., pu dire :

« L'objectif est de mettre les Associations en mesure de mieux connaître les réglementations et les procédures en vigueur dans le domaine de la construction, de l'urbanisme et de l'environnement.

« Il s'agit aussi de faire en sorte qu'elles puissent intervenir, d'une part, au bon moment, d'autre part, là où il faut, et dans les meilleures conditions techniques. Cet effort s'inscrit dans une politique plus large de concertation avec les Associations. »

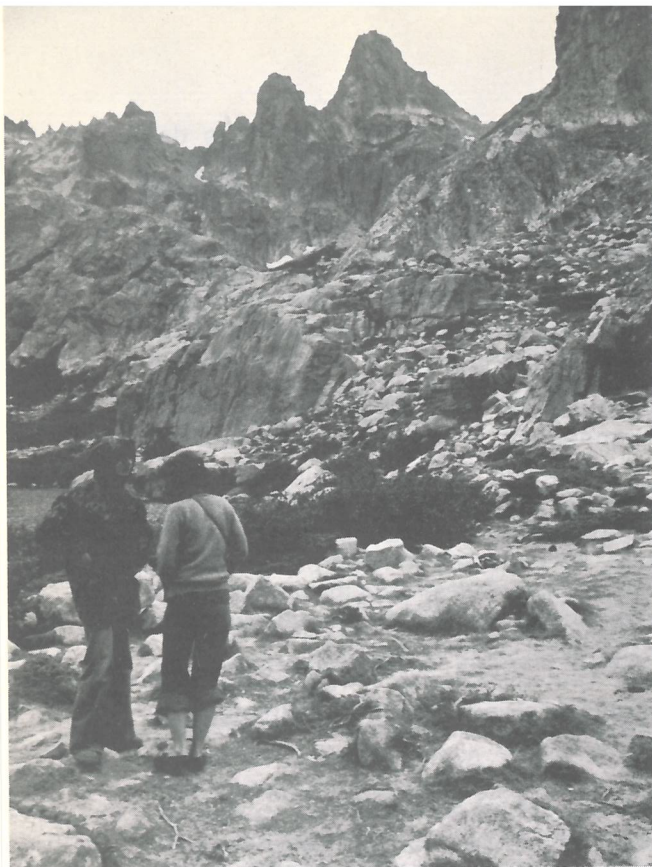
« Une expérience à renouveler », a ajouté M. Pierre LUCIANI, Directeur du CREDEC.

AVEC LA F.A.G.E.C., AU PAESOLU D'AITONE

Notre Association a organisé la vingt-deuxième sortie de la Fédération des Associations et Groupements d'Etudes Corses, plus connue dans l'île sous son sigle : la « F.A.G.E.C. ».

Retrouvailles, au Paesolo d'Aitone, pour plus de 70 participants, le samedi 17 juin, à 15 heures... et promenade botanique « expliquée » par Jean-Baptiste CASANOVA et Antoine MURACCIOLE, deux agents du Parc, tout au long du sentier de la Spelunca qui, d'Evisa à Ota, offre la splendeur de ses paysages et la richesse de sa flore.

Toujours aussi passionnés par les plantes insulaires, M^{me} CONRAD a commenté, après dîner, cette promenade, faisant projeter quelques très belles diapositives de fleurs rencontrées, ici et là, de la montagne à la mer.



Le film de Jean-François et Michel TERRASSE, « Les Oiseaux d'Eléonore », a prolongé cette soirée, aussi amicale qu'enrichissante.

Le lendemain, dimanche 18 juin, à 10 heures, départ pour la montagne, au-dessus du village de Marignana : une grimpette récompensée par un admirable point de vue sur les golfes de Porto et de Sagone et sur un cirque de monts enneigés.

Pique-nique auprès des ruines de la chapelle de Santa Degna (VII^e et XIII^e siècle), consolidées grâce au travail de la F.A.G.E.C. et à l'aide financière de notre Association, puis visite, à Marignana, de la petite chapelle de Chidazzo où se trouvent d'intéressantes œuvres d'art populaire taillées dans le bois.

DANS LES PAS DE GASTON REBUFFAT

Gaston REBUFFAT a été notre invité le 14 juin, à 21 heures, salle des Congrès à Ajaccio, et le 15 juin, au cinéma Le Studio, à Bastia.

Organisées en collaboration avec la Maison de la Culture de la Corse, ces deux soirées à la gloire de la montagne ont connu un réel succès.

Est-il besoin de présenter Gaston REBUFFAT aux amoureux des grands espaces ?

Nous l'avons vu évoluer, aérien et précis, dans son film « Les Horizons gagnés » et nous avons compris qu'au-delà même de ses mille ascensions sur tous les toits du monde, c'est le dépassement de soi-même qu'il cherche et qu'il trouve !

« Il ne faut pas priver l'homme du plaisir qu'il peut avoir à gagner quelque chose », nous a-t-il dit en préambule...

Suite d'images merveilleuses que ce film, dont le commentaire est un hymne à la nature et à l'homme.

Merci encore, Gaston REBUFFAT, pour ces moments de qualité.

NETTOYONS LE LAC DE MELO

La lettre ci-après est parvenue le 3 juillet à Michel LEENHARDT, Directeur du Parc.

Nous nous faisons un plaisir de la publier intégralement, d'autant que Jo PIAZZOLA et de nombreux membres de l'A.S.P.T.T. d'Ajaccio, « Section Montagne », adhèrent à notre Association et qu'ils posent très directement le grave problème des mille pollutions qui atteignent nos sites, jusqu'au cœur de l'île, en été particulièrement.

Monsieur le Directeur,

Les membres de notre section ont décidé d'entreprendre au début de cette année une Campagne de Propreté en Montagne dont vos services, ainsi que l'Association des Amis du Parc, ont favorisé l'organisation et aidé à la réalisation.

La première action sur le terrain a eu lieu le dimanche 25 juin, aux alentours du lac de Melo, et nous nous devons de vous tenir informé de ce qui a été réalisé et des constatations effectuées à cette occasion.

Cette première sortie a réuni plus de 130 représentants des organisations suivantes :

- Club Mycologique de Balagne,
- Club Alpin Autrichien de Calvi,
- A.S.P.T.T. Montagne d'Ajaccio.

Malgré des conditions météorologiques très défavorables, et le fait que la neige recouvre encore une grande partie des pelouses entourant le lac, nous avons pu ramasser plus de 150 sacs d'ordures en moins d'une heure, représentant environ 2 tonnes de détritux divers, notre activité devant prendre fin faute de récipients.

On peut estimer qu'il reste encore au moins cinq ou six fois autant de détritux à enlever dans la cuvette de Melo, pour que ce lieu retrouve un aspect plus encourageant.

Vous pourrez donc imaginer sans peine, si vous n'avez pas pu le constater vous-même sur le terrain, quel peut être l'aspect de ce haut lieu de la montagne corse à la fin de l'année touristique !

Le lac de Melo ne possède pas, hélas ! l'exclusivité de ce genre de spectacle : toute la montagne, parcourue par les touristes, offre un semblable aspect, à des degrés variables selon l'importance de la fréquentation des lieux.

Nous avons tous conscience que ce phénomène de pollution atteint un degré critique et que, faute d'y porter remède de toute urgence, nous assisterons à la dégradation irréversible des sites dont l'intérêt, non seulement touristique, mais aussi écologique et culturel, constitue un patrimoine d'une inestimable valeur.

La Section Montagne de l'A.S.P.T.T. d'Ajaccio, en toute modestie mais avec tout l'enthousiasme de ses adhérents, se tient à votre disposition pour participer à toutes réunions, actions de propagande ou opérations sur le terrain que vous voudrez bien organiser ou coordonner.

Nous serions également disposés, si vous le jugez utile, à apporter le témoignage, basé sur une longue fréquentation de la montagne corse, de tous les membres de notre Association, pour convaincre l'autorité de tutelle de la nécessité d'engager une action rapide dans ce domaine.

Nous vous adressons nos sincères remerciements pour toute l'œuvre que vous avez déjà entreprise en faveur de la protection de la nature en Corse et vous prions d'accepter, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments dévoués.

Pour le Bureau de la Section Montagne
de l'A.S.P.T.T. d'Ajaccio
J. PIAZZOLA.

Informations parc

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale du Syndicat Mixte du Parc s'est tenue à Corte le 3 juillet.

Le point le plus important de l'ordre du jour était le vote du budget.

Adopté à l'unanimité, ce budget se décompose en quatre parties principales :

— Protection de la Nature et des Sites	860.000
— Développement économique	2.040.000
— Animation, information ..	1.080.000
— Divers	470.000

L'après-midi, ceux qui étaient intéressés ont pu se rendre compte sur place des résultats de l'expérience d'amélioration pastorale par girobroyage, menée à Poggio di Venaco avec l'aide de la Direction Départementale de l'Agriculture.

LES MAISONS D'INFORMATION

Cet été, le Parc ouvre deux maisons d'information : l'une à Corte, rue Colonel-Feracci, s'axe plus spécialement sur la randonnée en montagne.

L'autre, à Zonza, se spécialise dans les informations sur la région de l'Alta Rocca.

Dans ces deux maisons, les visiteurs pourront demander tous les renseigne-

ments sur le Parc et se procurer les différents documents édités.

LES HELIPORTAGES

Du 15 juin au 6 juillet, le Parc, cette année encore, a fait appel à l'hélicoptère pour poursuivre son action de restauration de bergeries.

Les matériaux nécessaires ont été fournis à une douzaine de nouveaux éleveurs, qui les mettront en œuvre eux-mêmes.

— Une innovation : la réfection de 10 "casgile", programmée avec l'aide financière des Directions Départementales de l'Agriculture, afin d'améliorer les conditions de fabrication ou de stockage du fromage.

— Une dizaine de passerelles seront également construites, au bénéfice des éleveurs comme des randonneurs.

LE MUSEE DE LEVIE

Au cours de son déplacement à Levie, le Président de la République a affirmé tout l'intérêt qu'il portait à l'actuel dépôt de fouilles et au futur Musée.

Dès la fin juin, des travaux ont été entrepris dans la maison qui a été mise à notre disposition par M. Alphonse De PERETTI et qui doit abriter les différents bureaux et les ateliers liés au Musée.

MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE RURALE DU BOZIO

Grâce à une aide exceptionnelle de la Direction de l'Architecture, le Parc va tenter une opération de restauration et de mise en valeur du patrimoine

d'architecture rurale traditionnelle dans le Bozio.

Cette action, menée en liaison étroite avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Délégation à l'Environnement, s'accompagnera de la mise en place de circuits pédestres, favorisant la découverte des richesses architecturales de cette "Pieve".





La photographie de la couverture, des pages 14, 17, 19, 20, 21, 22,
26, 29 et 30 sont du PARC NATUREL REGIONAL.
Les photographies des pages 4, 7, 9, et 12 sont de E.SAILLER.

ASSOCIATION DES AMIS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA CORSE

A D H E S I O N

NOM :
Prénom :
Adresse :

Désire adhérer à l'Association des Amis du Parc.

A, le
Signature :

Cotisation annuelle :

	Avec abonnement au courrier	Sans abonnement
Membre actif	35 F	15 F
Personne morale	75 F	55 F
Association scolaire	45 F	25 F
Jeunes jusqu'à 21 ans ...	30 F	10 F

ABONNEMENT AU COURRIER DU PARC :
4 numéros : 20 F

Adhésions et abonnements :

L'Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Corse
Palais Lantivy . 20000.AJACCIO

C.C.P. 319 84 AJACCIO

Directeur de la publication :
MICHEL LEENHARDT
Préfecture de la Corse
20 - AJACCIO



Impression OFFICE CORSE DE PUBLICITE. Ajaccio